



## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

### Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 7 / 1 1 / 2 0 2 5

Dossier complet le : 1 7 / 1 1 / 2 0 2 5

N° d'enregistrement : D2025-743

## 1 Intitulé du projet

Projet de câble sous-marin de télécommunication CELIA atterrissant en Martinique sur la commune du Lamentin.

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

ORANGE

N° SIRET

3 8 0 1 2 9 8 6 6 4 8 6 2 5

Type de société (SA, SCI...)

SA au capital de 10 640 226 396 €

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

ROMANETTI

Prénom(s)

Carine

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
34. Autres câbles en milieu marin.	Autres câbles en milieu marin installés sur le domaine public maritime, la Zone Économique Exclusive ou sur le plateau continental.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à déployer un câble sous-marin de télécommunication à fibres optiques entre les USA et la Martinique en connectant de nombreuses îles des Antilles. Il cheminera sur une distance de près de 87,4 km dans les eaux martiniquaises, dont 45,7 km sur le Domaine Public Maritime (DPM). Le site d'atterrage est prévu sur la commune du Lamentin au bout de la piste de l'aéroport, où se trouvent déjà des sites d'atterrage de câbles. Le câble présente différents diamètres liés à son blindage lui conférant des niveaux de protection adaptés à son environnement: de 14 mm dans la ZEE jusqu'à 35 mm maximum sur le DPM. Le câble est inerte pour l'environnement marin.

Le câble sera simplement posé sur le fond, épousant le relief le plus possible. En outre, la route du câble a été optimisée afin de réduire son emprise sur la zone corallienne présentant des espèces protégées de coraux repérées lors d'une étude écologique préalable. Des mesures de réduction, de compensation, d'accompagnement et de suivi des impacts de la pose du câble sur la section mentionnée sont prévues par l'aménageur.

A terre, le câble sera fixé dans une chambre d'atterrage existante, servant à la connexion des câbles sous-marins et terrestres. Il passera dans des conduites souterraines sous la chaussée sur une distance de 8 km pour rejoindre la station terminale d'Orange sur la commune du Lamentin. Le système de mise à la terre sera implanté à proximité de la station terminale sur le terrain de l'aménageur.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet de câble sous marin CELIA est un nouveau système qui connectera les Antilles françaises (Martinique et Saint-Barthélémy) ainsi que de nombreuses îles des Caraïbes (Porto Rico, Antigua, Aruba, Curaçao et Bonaire) aux Etats-Unis d'Amérique dès 2027.

L'économie numérique connaissant une nette progression depuis quelques années en Martinique, ce câble de près de 4050km renforcera le raccordement de l'Internet français conformément aux attentes des politiques publiques et permettra une connectivité supérieure en Martinique ainsi qu'à Saint-Barthélémy. Principalement suite à l'arrêt récent et à la proche relève du câble AMERICAS 2 qui raccordait la Martinique aux USA.

Le câble CELIA s'inscrit donc dans un cadre d'intérêt stratégique de première importance, en particulier pour la connectivité et la souveraineté des télécommunications françaises

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

\* A terre (1 jour environ):

Préparation de la chambre d'atterrage existante et dégagement de la conduite de 15 m de long en mer pour réaliser le tirage du câble en son sein au moyen de plongeurs. Le câble continue à terre dans des conduites existantes jusqu'à la station terminale localisée à 8 km le long de la D3 sur la Route du Vert Pré.

\* En mer (5 jours environ):

La pose du câble sera réalisée hors de la période de migration des baleines ou en fin de période dans la zone sud des Caraïbes (avril-mai 2027). Des observateurs de mammifères marins sont prévus à son bord.

Le navire dédié à cette phase se postera au niveau de l'isobathe 15 m, à près de 5 km du point d'atterrage du Lamentin. Les cinq premiers kilomètres seront posés à l'aide d'une barge à fond plat qui l'installera le long de la route prévue jusqu'au débouché de la conduite existante, mis en flottaison au moyen de bouées qui seront coupées par des plongeurs. Le navire câblier déployera le reste du câble sur le fond faisant route vers le large au-delà de la ZEE.

Les plongeurs inséreront le câble dans des coquilles articulées en fonte sur 150 m pour éviter les risques de croche. Dans les zones coraliennes mises en évidence lors des études écologiques, le câble sera posé délicatement et précisément sur le fond, empruntant une route optimisée pour traverser le plus de zones sableuses. Peu de temps après la pose, des plongeurs biologistes expérimentés inspecteront le câble, ajusteront à la main son tracé pour éviter les coraux au maximum et récolteront les potentiels morceaux de coraux cassés pour les recoller avec une colle écologique spéciale, voire les récupérer pour les transplanter aux alentours dans les mêmes conditions ou au sein du laboratoire du Grand Port Maritime de La Martinique. Les risques de dommage sur les coraux est négligeable en raison de la vitesse limitée des opérations de pose et l'inertie du câble au fond qui sera colonisé très rapidement, comme en témoigne le câble AMERICAS 2.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La phase d'exploitation consiste au transit des données numériques.

Aucune procédure de maintenance préventive particulière n'est à prévoir durant la phase d'exploitation du câble dont la durée de vie théorique est de 25 ans. En cas de rupture accidentelle en mer, une réparation sera effectuée par un navire-câblier spécialisé dans les opérations de maintenance des câbles sous-marins. La partie abîmée du câble sera remplacée par une section de câble neuf.

La phase de démantèlement consiste au relevage du câble dans la limite des Eaux Territoriales.

Le câble sera coupé à la limite des Eaux Territoriales et enroulé sur le pont jusqu'à la limite inférieure de la zone corallienne à enjeu écologique fort d'une longueur inférieure à 500 m.

Il sera coupé de part et d'autre de cette zone corallienne afin de ne pas endommager les coraux, notamment les espèces protégées mises en évidence lors des études écologiques préliminaires.

Le câble sera déconnecté de la chambre d'atterrage et relevé depuis la limite supérieure de la zone corallienne.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet CELIA fait l'objet d'un dossier d'autorisation au titre de la rubrique 4.1.2.0 « travaux d'aménagement portuaires et ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin », dont le contenu est fixé par le R214-32 et par l'article R181-1 du code de l'environnement respectivement.

Il fait également l'objet d'une demande de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime : Art. R2124-1 à R2124-12 du CGPPP pour la réalisation des travaux de poses et d'atterrages des câbles dans les eaux territoriales françaises.

## 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
<ul style="list-style-type: none"><li>- Sur le DPM: Câble sous-marin : Ø35 mm x 11,194 km + Ø27 mm x 5,410 km + Ø19,6 mm x 29,134 km // sachant qu'une conduite sous-plage de 15 m de long est déjà existante</li><li>- En ZEE: Ø19,6 mm x 7,911 km + Ø22 mm x 23,523 km + Ø14 mm x 33,711 km</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Sur le DPM: &gt; 1108,89 m<sup>2</sup></li><li>- En ZEE: &gt; 1144,52 m<sup>2</sup></li></ul>

## 4.6 Localisation du projet

### Adresse et commune d'implantation

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : Aéroport Aimé Césaire

Localité : Le Lamentin

Code postal : 9 7 2 8 5 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

### Coordonées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 1 4 ° 3 5 ' 1 4 " O Lat. : 6 1 ° 0 1 ' 2 4 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 1 4 ° 3 5 ' 1 4 " O Lat. : 6 1 ° 0 1 ' 2 4 " N

Point de d'arrivée : Long. : 1 4 ° 5 3 ' 4 4 " O Lat. : 6 1 ° 4 0 ' 0 7 " N

### Communes traversées :

Le Lamentin

### Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le document d'urbanisme en vigueur en Martinique et les zonages auxquels le projet CELIA est soumis correspondent à la zone économique UE5 de l'aéroport selon le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

*(i)* Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

## 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

*(i)* Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune du Lamentin
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le câble traverse le Parc Naturel Marin de la Martinique (FR9100010) sur une distance de 45,7 km.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune du Lamentin, comprenant la zone d'étude, présente un PPRN affichant les aléas Inondation, Séisme, Mouvements de terrain, Submersion et Tsunami.
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est actuellement prescrit.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux à terre n'impliqueront aucune destruction particulière. En mer, le tracé du câble a été optimisé au niveau des récifs coralliens et il sera précautionneusement placé par plongeurs après la pose afin d'éviter les phénomènes de ragage. La pose du câble sur le fond pourra déplacer ou abîmer quelques individus de la faune benthique sans impacter les fonctionnalités des habitats et les continuités écologiques. Une étude écologique a été réalisée sur les coraux et sera affinée prochainement en géolocalisant les colonies.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. La zone d'atterrage des câbles est une zone urbanisée. Quant à l'espace maritime, l'emprise sur le DPM atteint approximativement 1108,89 m <sup>2</sup> pour un linéaire de câble d'environ 45,7 km. En ZEE, l'emprise est portée à près de 1144,52 m <sup>2</sup> pour un linéaire de câble d'environ 41,7 km.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'atterrage est soumise à un PPRN.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant les travaux, le bruit généré sera lié à la phase d'atterrage du câble. Il sera lié à la circulation des engins de chantier pour le tirage du câble au niveau de la chambre d'atterrage.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site choisi n'est pas en zone habitée, même si une activité socio-économique est présente à proximité (aéroport) et les travaux sont prévus pour une très courte durée.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seule l'opération de tirage sera réalisée à terre, sans génération particulière de vibration.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seuls rejets dans l'air seront à des quantités indécelables et issus de la combustion générée par le navire câblier lors de la phase de travaux en mer.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	.
	Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, des reconnaissances en géophysique marine, en plongée et en mini-ROV ont été réalisées afin de détecter les obstructions et les épaves potentiellement présentes sur le fond et dans le sous-sol marin, cela afin d'adapter le tracé du câble en conséquence. Aucune épave ou artefact d'intérêt patrimonial n'a été détecté. Les données acquises ont été transmises au DRASSM pour vérification.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Un projet de relevage du câble de télécommunication AMERICAS2 atterrissant au Lamentin est à l'étude et devrait libérer de l'espace sur le DPM avant l'arrivée du câble CELIA. Le relevage du câble AMERICAS2 compensant la pose de celui de CELIA, les incidences peuvent être considérées comme neutres ou à l'équilibre. Le faible diamètre du câble (3,5 cm maximum à la côte) et les méthodes actuelles d'étude et d'installation permettent de rendre mineures à négligeables les incidences de chaque projet de câble, confirmées par le retour d'expérience. En outre, en zone corallienne, les câbles s'intègrent très bien et permettent la continuité des habitats sans incidence décelable sur leurs fonctionnalités, comme le montre actuellement AMERICAS2. Il en est de même sur les fonds meubles où les câbles sont colonisés de part en part ou s'enfouissent naturellement dans le substrat.

## 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le système reliera plusieurs pays tels que les USA, Aruba, Curaçao, Bonaire, Antigua et la France (Martinique et Saint-Barthélémy). Le projet a été élaboré en tenant compte des enjeux de chaque territoire.

Les frontières maritimes étant les limites des zones économiques exclusives, il n'est attendu aucune incidence transfrontalière de l'installation des câbles dans ces eaux de grande profondeur où le câble sera simplement posé.

## 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le suivi récent du câble AMERICAS2 déjà installé depuis 25 ans au voisinage de la zone d'étude ou d'autres câbles de télécommunication mis en place sur le type d'habitat sensible rencontré, à savoir des récifs coralliens, ont montré que ces derniers, s'ils étaient précautionneusement posés au fond, même en suspension par endroits, s'intégraient sans impact dans les fonds coralliens et étaient colonisés par différentes espèces, notamment des éponges.

## 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La liste des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs sur l'environnement et les activités humaines sont présentées en annexe dans la "Note complémentaire à la demande d'examen au cas par cas".

\* Une expertise sous-marine des biocénoses a été réalisée en plongée sur différentes biocénoses de la Baie de Fort-de-France, notamment sur les fonds coralliens entre 20 m et 40 m de profondeur sur une distance de 500 m, afin de définir l'état initial de l'habitat côtier, sa vitalité et optimiser la route sur de possibles bancs sableux, mais également sur la base des données de sonar à balayage latéral et de sondeurs multifaisceaux de l'étude géophysique. Le rapport est présenté en annexe de ce document.

\* Une expertise sous-marine plus précise en plongée et mini-ROV, délimitant les zones corallines (aux enjeux écologiques fort pour l'une et moyen pour l'autre) et géolocalisant les espèces de coraux (dont les espèces protégées mises en évidence lors de l'étude préliminaire), sera réalisée prochainement afin d'optimiser davantage la route et de fournir des repères aux plongeurs qui seront en charge de la post-position du câble.

\* Lors de l'installation du câble, le navire câblier posera délicatement le câble à une vitesse limitée (1 noeud) en suivant la route optimisée au préalable. Un ROV assurera le suivi en temps réel de la pose du câble sur le fond et vérifiera qu'il ne touche pas de coraux sensibles. Le poids en eau du câble est de 2,3 kg par mètre linéaire.

\* Une équipe de plongeurs vérifiera la pose du câble dans les jours suivant les opérations d'installation et déplacera à main nue le câble si celui-ci impactait ponctuellement une colonie corallienne. Toute casse potentielle de coraux suite à la pose du câble sera répertoriée et les morceaux seront soit recollés avec une colle spécifique, soit récoltés pour transplantation ailleurs ou au sein du laboratoire du GPMLM avec lequel serait établi une convention.

\* Un suivi du câble en plongée au moyen de vidéos et photos au sein des zones corallines est proposé 1 an et 3 ans après l'installation du câble. Il permettra en outre d'alimenter le retour d'expérience.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une étude d'incidence détaillée sera réalisée dans le cadre du dossier Loi sur l'Eau. Elle s'appuiera sur une expertise des biocénoses marines réalisées en 2 étapes (préliminaire dans la Baie de Fort-de-France et avancée sur les fonds coralliens), une campagne de mesures géophysiques et géotechniques, une étude bibliographique détaillée ainsi que des investigations en plongée et en mini-ROV qui ont permis d'avoir un retour d'expérience de colonisation du câble AMERICAS-2, en vue de l'optimisation du tracé du câble et de la définition des meilleures mesures ERCAS. Le câble ne sera pas ensouillé pour ne pas perturber les fonds marins et la période de migration des baleines. Ses opérations de pose considéreront les activités de pêche. Toutes les opérations prévues correspondent aux standards de l'industrie câblière et sont pleinement maîtrisées par la profession. En l'absence d'impact significatif, une dispense d'étude d'impact au titre de l'article R.122-2 du CE semble être justifiée.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> . <input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. <input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). <input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. <input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé <input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau <input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet	
1	Note complémentaire à la demande d'examen au cas par cas (complément au § 6.5) <input checked="" type="checkbox"/>
2	Rapport d'étude écologique dans la Baie de Fort-de-France et sur les fonds coralliens le long de la route du câble (complément au § 6.5) <input checked="" type="checkbox"/>
3	<input checked="" type="checkbox"/>
4	<input type="checkbox"/>
5	<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom Romanetti

Prénom Carine

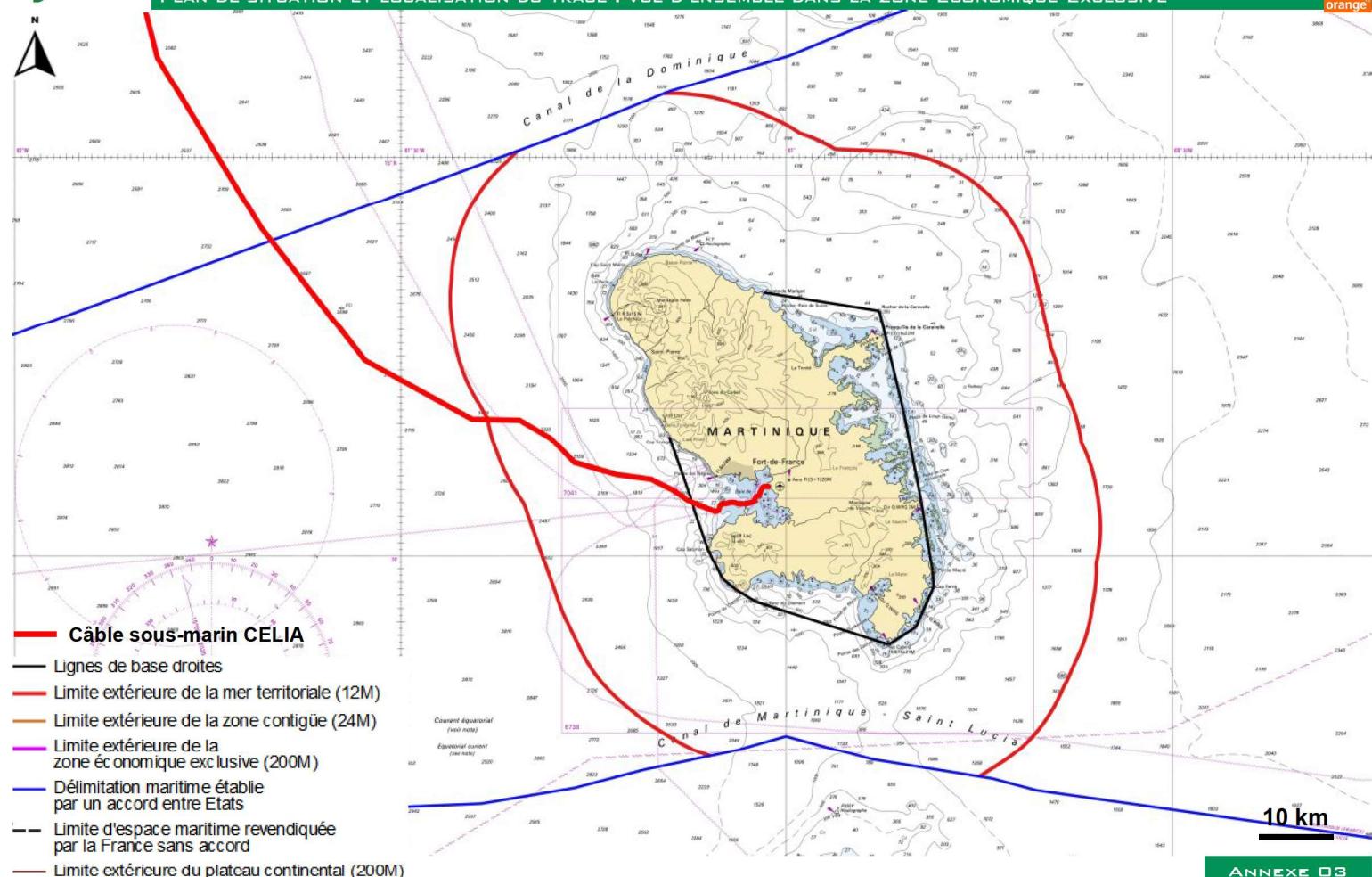
Qualité du signataire Directrice du département Submarine

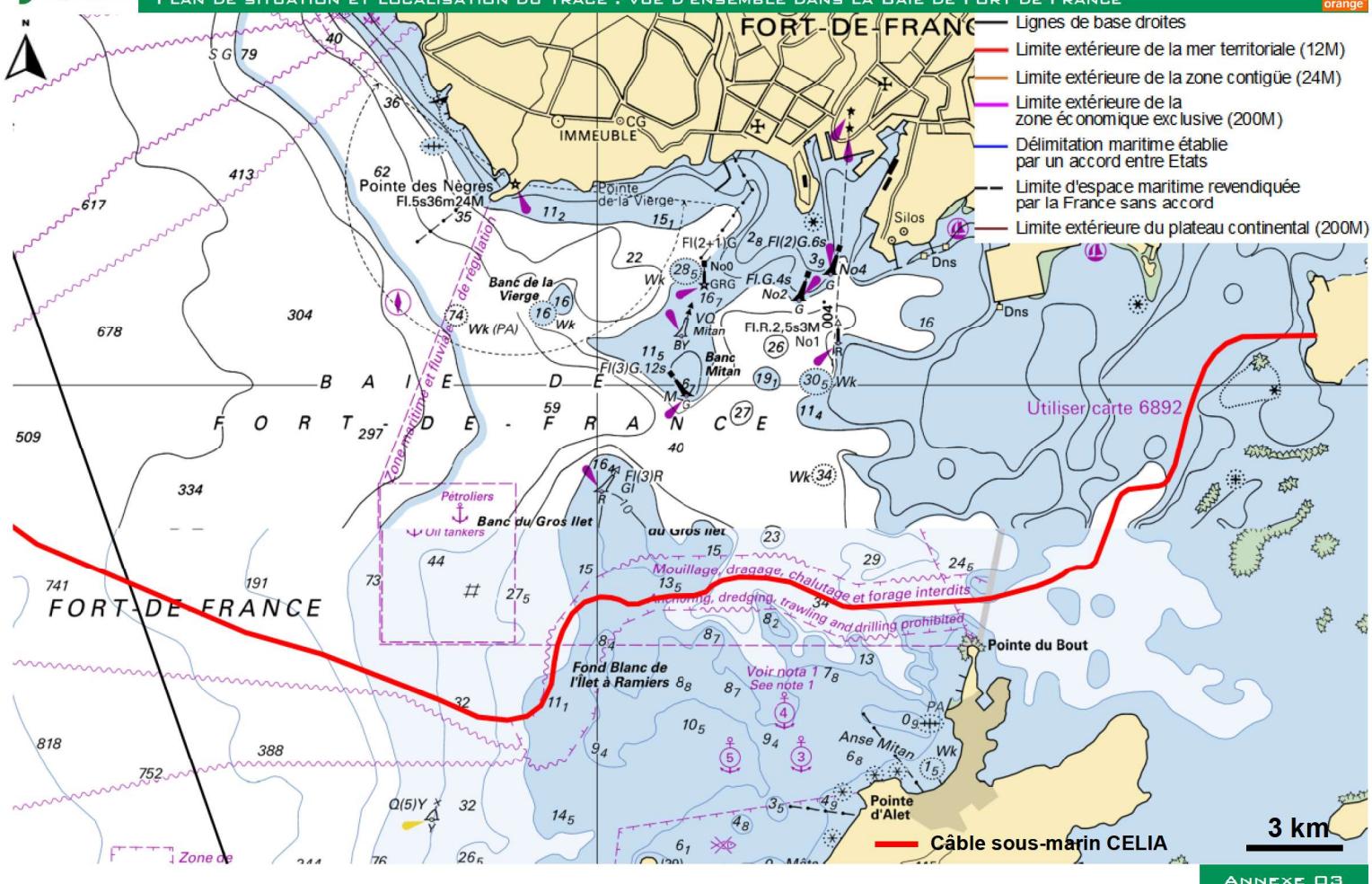
À Paris

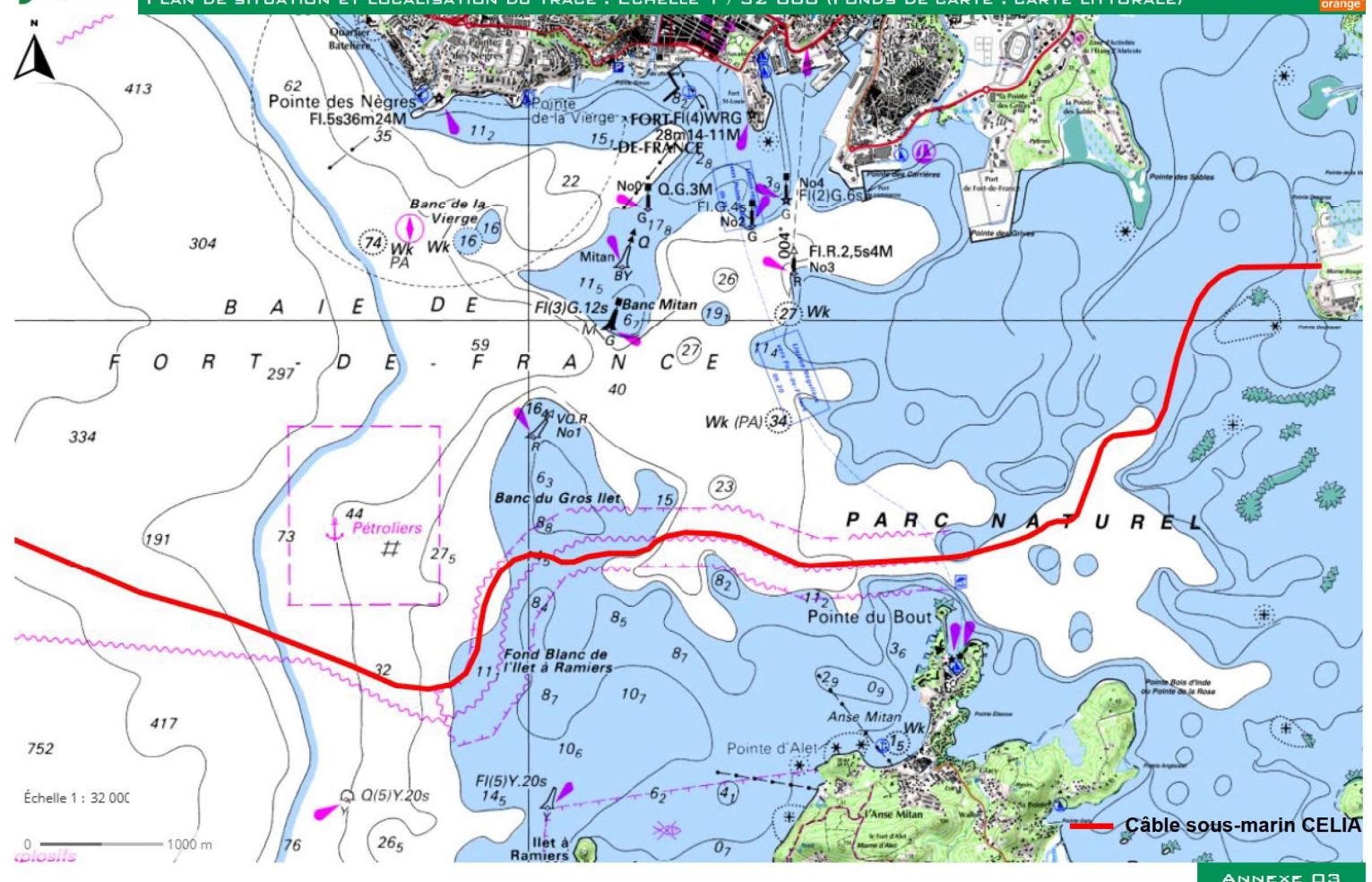
Fait le 1 5 / 1 1 / 2 0 2 5

Signature numérique de Romanetti Carine  
DN : c=FR,  
o=Orange,  
cn=Romanetti  
Carine,  
email=carine.romane  
tti@orange.com  
Date : 2025.11.15  
12:15:24 +01'00'

Signature du (des) demandeur(s)



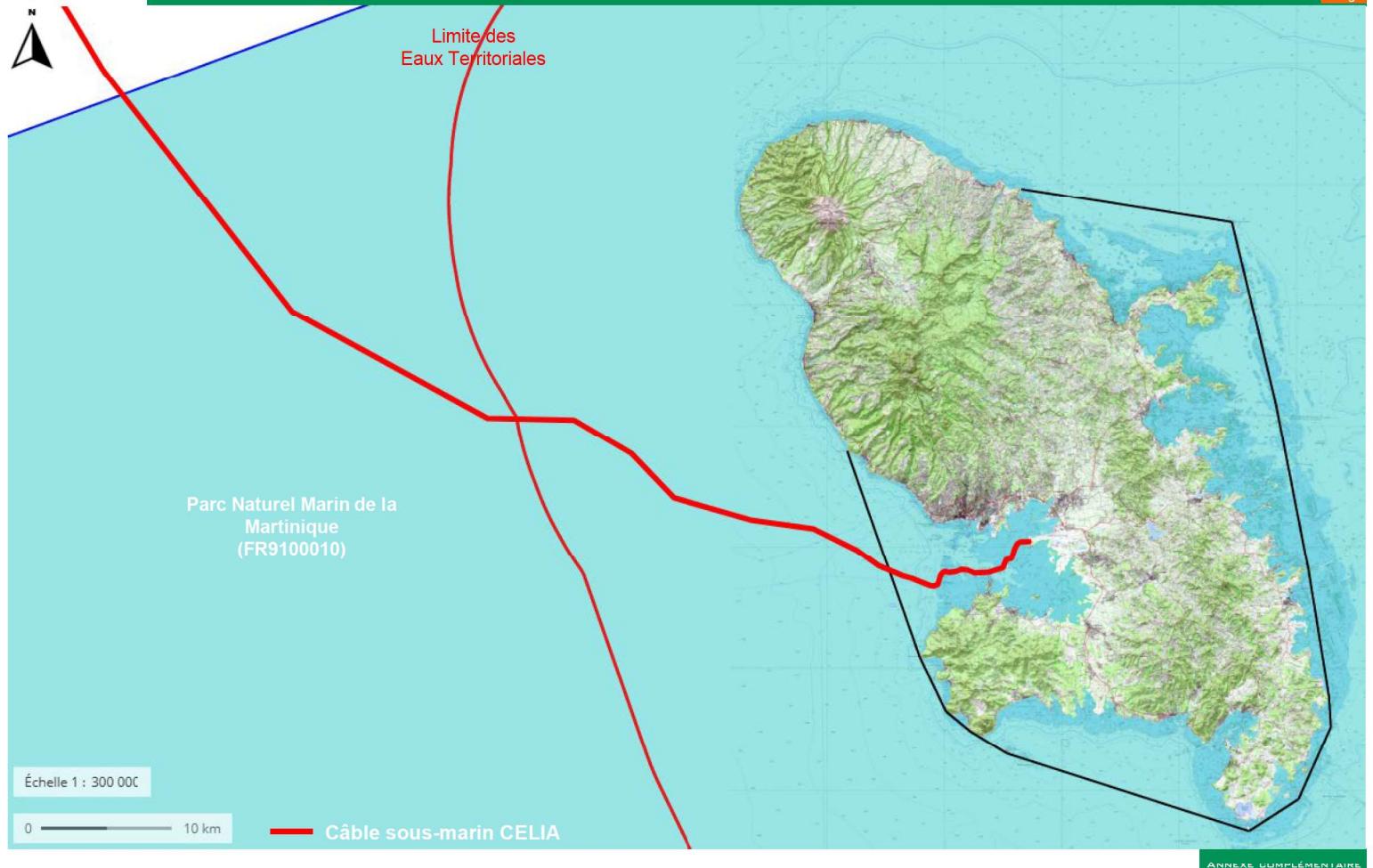


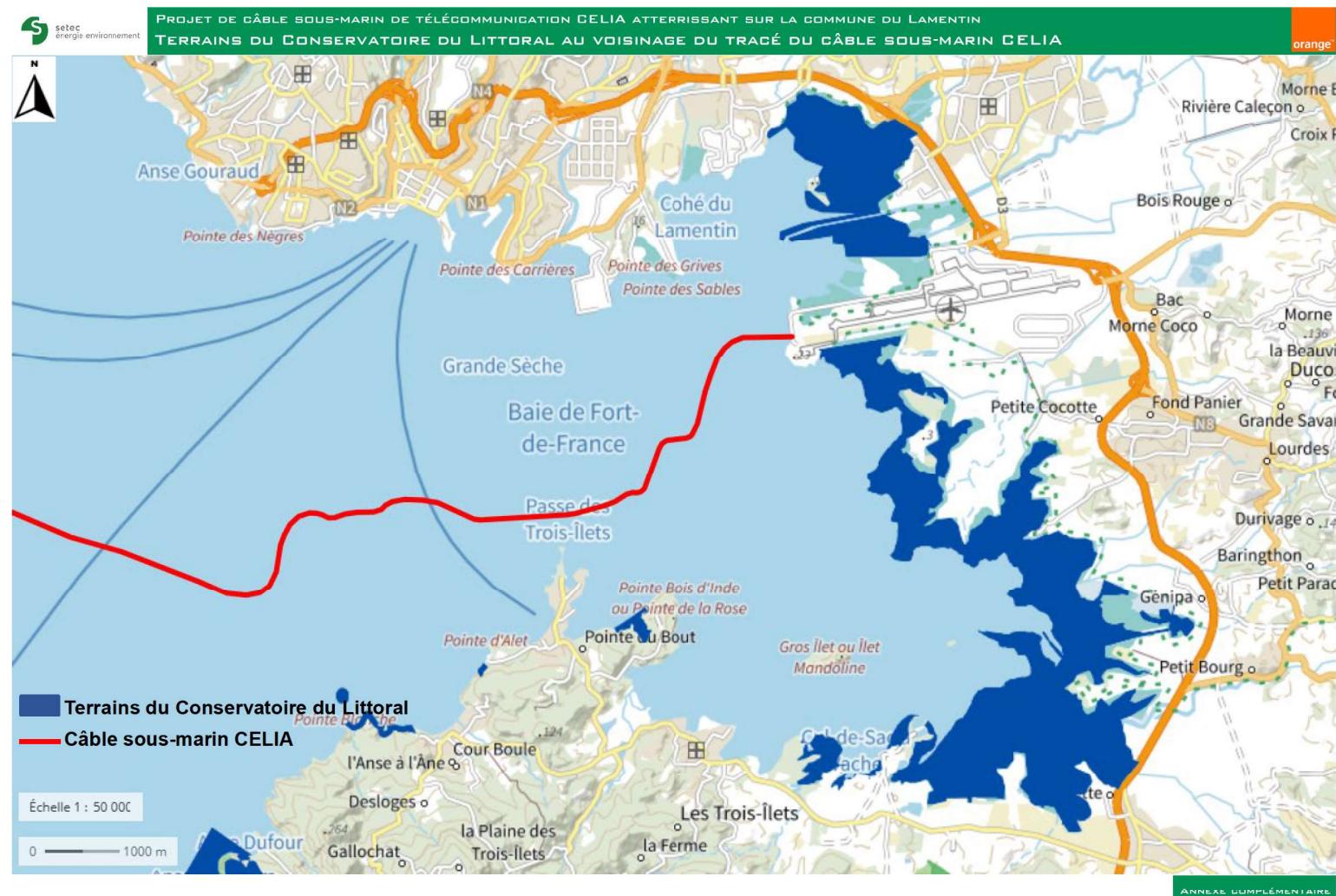


▲  
N

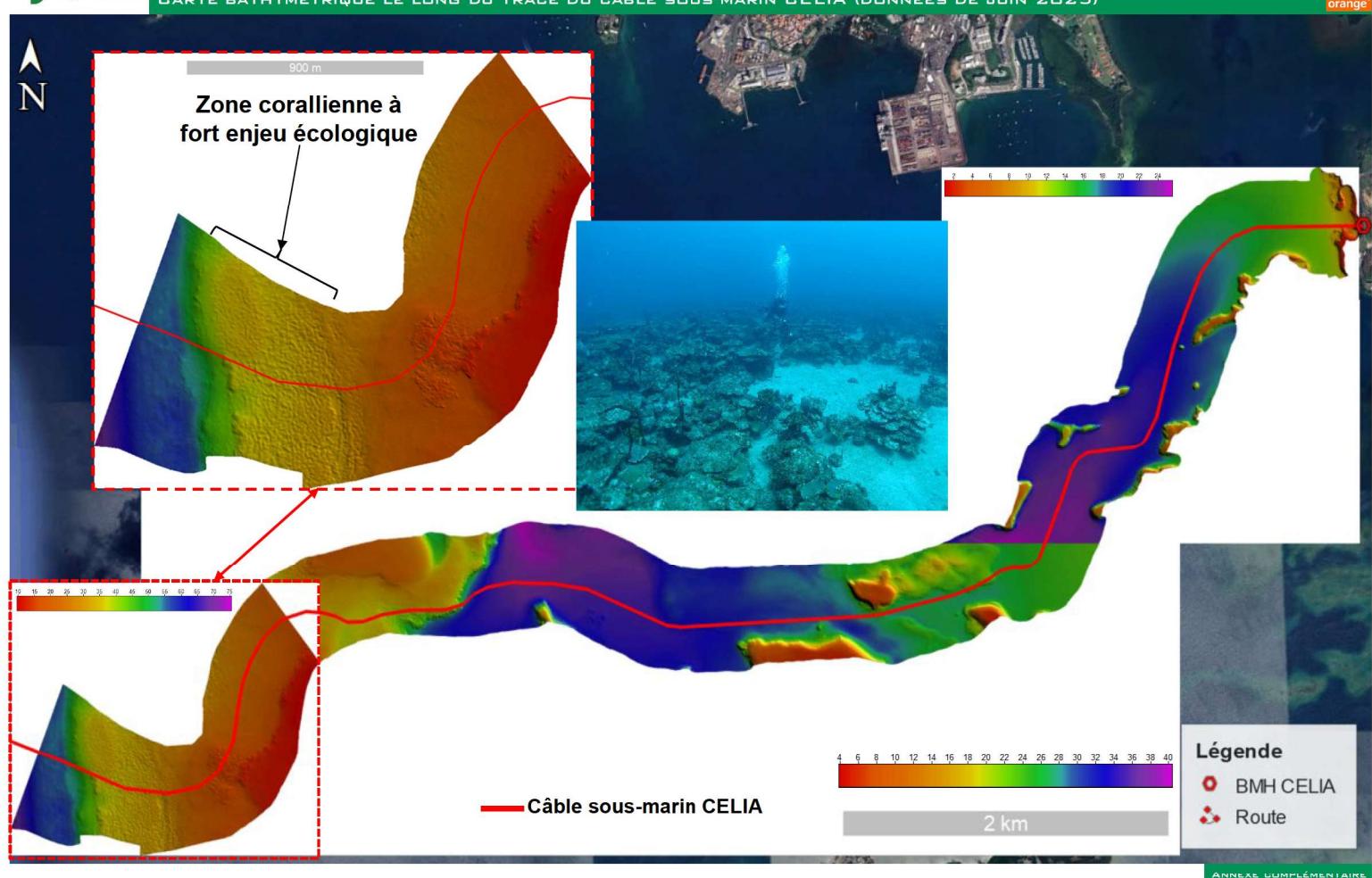








PROJET DE CÂBLE SOUS-MARIN DE TÉLÉCOMMUNICATION CELIA ATERRISSANT SUR LA COMMUNE DU LAMENTIN  
CARTE BATHYMETRIQUE LE LONG DU TRACÉ DU CÂBLE SOUS-MARIN CELIA (DONNÉES DE JUIN 2025)



N



- C2-21.2 PENTES DES STRUCTURES CORALLIENNES DE BAIE EN MILIEU TURBIDE À CORAUX ET ÉPONGES
- C2-21.3 PENTES DES STRUCTURES CORALLIENNES DE BAIE EN MILIEU TURBIDE À CORAUX ET ÉPONGES DE L'INFRALITTORAL INFÉRIEUR
- C2-22.1 STRUCTURES CORALLIENNES DE BAIE À SARGASSES, CORAIL MORT ET DÉBRIS
- C2-23.1 STRUCTURES CORALLIENNES DE BAIE À CORAUX, ÉPONGES ET SARGASSES
- C2-31.2 PENTES DE PLATEFORME RÉCIFALE CÔTIÈRE À CORAUX, ÉPONGES ET GORGONNES
- C4-11.1 VASES INFRALITTORAUX MARINES
- C4-21.1 SABLES VASEUX INFRALITTORAUX
- C4-31.3 SABLES BIOGÉNÉS INFRALITTORAUX
- D1-11.1 ROCHES OU BLOCS CIRCALITTORAUX

— Câble sous-marin AMERICAS-2  
— Câble sous-marin CELIA

2 km

## ANNEXE COMPLÉMENTAIRE